



BULLETIN TECHNIQUE N°11

15 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2022

Observations sur mi-août à fin septembre 2022

**** Ce bulletin contient des informations sur les rendements de l'année ****

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par les conseillers PPAM d'Agribio 04 et 05 et de la Chambre d'Agriculture 04, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à ce réseau participatif de producteurs de PPAM diversifiées en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat, Philippe Girard, GAEC Paul, Elodie Vaucher, Benoît Cassan, Nicolas Ladureau;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Jean-Christophe Raffin, Guillaume Liardet (Aromaplantes), Estelle Vexlard ;
- Dans les Hautes-Alpes : Simon Segretain, Lionel Martin, Vincent Tschanz, ferme de Premiens.

Il s'agit de PPAM en bio et en conventionnel.

Avec la participation et les conseils de Pierre-Yves Mathonnet (PYMBA PPAM), que nous remercions particulièrement.

Devenez-vous aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Toutes les photos du bulletin ont été prises par les conseillers, pendant leurs tournées.

Météo & observations globales

Les conditions climatiques, jusqu'à la mi-août où les premiers orages sont arrivés, ont été très compliquées : températures très hautes et pluviométrie très faible (exemple avec les données relevées à Dauphin dans le

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

| | |
|--|--|
| N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145 | Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9 |
|--|--|

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



graphe ci-dessous). Les orages de la fin août et début septembre ont soulagé les cultures, mais n'ont globalement pas rempli la réserve utile des sols.

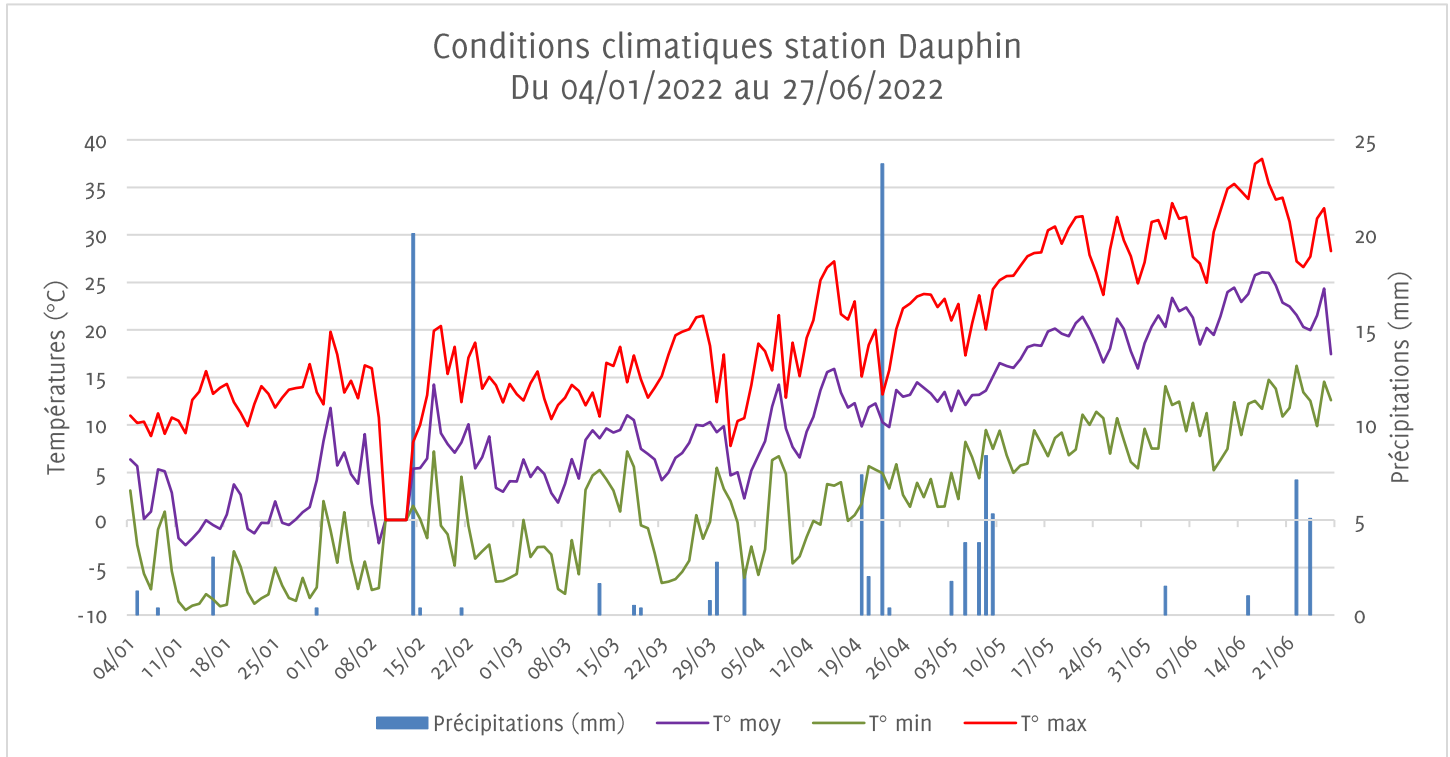


Figure 1 : données extraites de la station Sencrop d'Agribio 04 à Dauphin (04) entre janvier et fin juin 2022

Principaux travaux du moment

En août, les récoltes sont encore en cours pour quelques cultures, les « grosses feuilles » notamment seront encore coupées (plusieurs coupes/an) sur septembre et octobre, après les pluies (menthes, mélisse, verveine), mais aussi encore à couper/cueillir : serpolet, calendula, géranium...

Etat sanitaires des cultures – retours producteurs & observations

« Sommités fleuries »

Hélichryse

05 - Vallée du Buech : Hélichryse en 5^{ème} année. Récoltée le 20 juin : environ **3 kg HE/ha** -> entre 25% et 40% de perte par rapport à 2021 due à la sécheresse.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

| | |
|---|--|
| N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145 | Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9 |
|---|--|

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Hysope

04 - Albion (plantations de 2017 à 2022) : Elle a eu beaucoup de mal à fleurir (sécheresse ++ dans ce secteur), elle a donc été récoltée (manuellement) en plusieurs fois : le 26 août (180 kg frais à 4 personnes en 2 heures), le 5 septembre (240 kg frais à 3 en 4 heures) et le 9 septembre (150 kg frais à 2 en 3 heures), soit 570 kg frais au total (en 26 h de travail cumulées), pour la distillation => il manquait 400 kg d'une année normale, rendement médiocre, donc.

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance : Suite à la coupe, belle reprise de l'hysope, homogène. Les nouvelles feuilles apparaissent.



Figure 2 : reprise de l'hysope après la coupe dans le secteur Durance (21 sept.)

Sauge officinale.

04 - Albion : Elle s'en est tirée (de la sécheresse), mais elle aurait dû être mieux répartie à cette période de l'année (fin septembre).

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance : Sauge officinale petite feuille en 1^{ère} année. Une coupe a eu lieu dans le courant de l'été. Bonne reprise avec une belle densité de feuilles.



Figure 3 : sauge off. en première année (21 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Thyms.

04 - *Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance* : thym herboristerie. Reprise correcte suite à la récolte de juin, mais pas suffisamment pour faire une 2ème coupe. Le producteur envisage de faire un apport de 50 U d'engrais organique à l'automne pour permettre en redémarrage rapide au printemps, afin de faire une coupe précoce.



Figure 4 : reprise du thym (herboristerie) après une coupe estivale (21 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

| | |
|--|--|
| N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145 | Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9 |
|--|--|

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

05 - Vallée du Buech : Thym thujanol (T36) en 4^{ème} année. Récolté le 31 mai : environ 11,8 kg HE/ha : entre 25% et 40% de perte par rapport à 2021 due à la sécheresse. Reprise post-récolte très hétérogène. L'attaque des altises (a priori) de l'année précédente semble avoir bien amoché près de 50% des pieds.



Figure 5 : thym thujanol (4 ans) très touché par l'altise cet été (21 sept.)

Sarriette

05 - Vallée du Buech : Sarriette en 4^{ème} année. Récoltée le 25 juillet : environ 9 kg HE/ha : entre 25% et 40% de perte par rapport à 2021 due à la sécheresse.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Romarin

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance (Sudbury) : Une parcelle en culture toujours aussi hétérogène à cause du pourrissement des racines, mais le producteur essaiera de faire une coupe pour l'herboristerie à l'automne car à une odeur particulière.

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance (Sudbury) : Une autre parcelle (année de plantation) continue à bien se développer. Le (même) producteur fera un écimage en octobre pour éviter que la plante ne fasse trop de bois (à la récolte de l'année, éviter de récolter au niveau du bois). L'écimage permettra de densifier les plants.

84 - Albion (secteur Sault) : Romarin cinéole (1^{ère} année) récolté mi-septembre. Romarin verbénone finalement pas coupé car le risque de gel est déjà présent (il est sensible), donc sera coupé au printemps.



Figure 6 : romarin Sudbury (année de plantation) en basse vallée de Durance (21 sept.)

Géranium rosat.

05 - Gapençais : Très bonne récolte : 572 kg en frais. Parcelle rentable : peu de travail de désherbage, les plants sont beaux, bonne reprise post-récolte.



Figure 13 : géranium rosat (3^e année) sous tunnel après récolte (27 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

| | |
|--|--|
| N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145 | Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9 |
|--|--|

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

« Feuilles »

Mélisse.

05 – *Gapençais* : Pas de récolte pour cette première année d'implantation. Parcelle en bon état, quelques manques à combler l'année prochaine. Il faudra épierrer le rang et bien adapter la récolteuse pour redresser les tiges rampantes.



Figure 7 : mélisse pour HE en année de plantation (27 sept.)

05 – *Gapençais* :

Mélisse pour l'HE - Reprise difficile après la 2ème coupe suite à un manque d'eau (rupture du canon). Plante très petite, la 3ème coupe sera peu fournie.

Mélisse pour l'herboristerie : Reprise difficile après la 2ème coupe suite à un manque d'eau (rupture du canon). Peu de repousse, beaucoup de tâches sur les feuilles. La récolte mécanisée risque d'être difficile et d'aboutir à un produit fini dégradé.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 8 : mélisse après 2 coupes et un manque d'eau - pour l'HE à gauche, pour l'herboristerie à droite - (27 sept.)

05 - Vallée du Buech : Magnifique, très belle reprise. Bientôt la 3ème coupe (début octobre), la plus facile grâce à la forme en boule des lignes.



Figure 9 : mélisse de 1, 2 et 3 ans après 2 coupes, en attente de la 3ème coupe (21 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
 N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
 Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
 Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance :

- Sous les arbres : Reprise très hétérogène en fonction du sol suite à la 1ère coupe fin juin, il n'y a pas eu d'irrigation à cause des restrictions. Il faudra voir le taux de mortalité des plants mais pour l'instant c'est très hétérogène et il n'y aura pas d'autres coupes.
- Grande longueur près des sorghos : mélisse récoltée, reprise lente mais grosse hétérogénéité dans les plants



Figure 10 : mélisse après récolte (21 sept.)

84 – Albion (secteur Sault) : Mélisse 2^{ème} année. Une seule coupe effectuée pour la distillation, et pas d'arrosage ensuite (restrictions). Obtention d'hydrolat et quelques traces d'HE.



Figure 11 : mélisse (2^{ème} année) après coupe, sans irrigation (28 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

84 – Albion : Mélisse en 1^{ère} année qui se maintient (presque pas irriguée de l'année, plantée sur paillage de broyat de genévrier distillé qui a laissé passer le peu d'eau qu'il y a eu, contrairement à la paille). Elle ne sera pas rabattue avant l'hiver, 1^{ère} récolte prévue au printemps prochain.



Figure 12 : mélisse en première année, pas récoltée, sur paillage (28 sept.)

FOCUS PAILLAGE : chez ce producteur, cet essai de paillage avec du broyat de genévrier distillé est intéressant. Il a permis pour plusieurs plantes une économie importante de temps de travail. Par exemple pour la verveine (plein champ) : 1^{er} paillage en juin, 1 désherbage (manuel) en juillet + 2^{ème} paillage, puis plus du tout de désherbage. Attention par contre, il est nécessaire de « dé-pailler » les cultures qui marcottent (thym) ou drageonnent (menthes) à l'automne, pour leur permettre de se développer un peu avant la pause hivernale.

Menthe poivrée.

05 – Gapençais : Première coupe le 10 septembre. Environ 1100 kg plantes fraîches/ha, pour la distillation. En attente des résultats de distillation pour connaître le rendement en HE. La récolteuse n'était pas adaptée (faucheuse auto-chargeuse dont il a été difficile de régler la hauteur de coupe, pas de système « soleil »). Le producteur estime qu'il a pu récolter seulement 1/3 de la plante, le rendement aurait pu être presque double.



Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

| | |
|--|---|
| <p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p> | <p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p> |
|--|---|

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Figure 13 : menthe poivrée pour HE en première année (27 sept.)

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance : Belle reprise mais parcelle un peu sale (dernière récolte courant juillet).

84 - Comtat-Venaissin : Plantation de l'année toujours très jolie (plantée très dense, irriguée à goutte-à-goutte), 4^{ème} coupe prévue début octobre pour la distillation (hydrolat). Gros désherbage manuel au moment de la 1^{ère} coupe qui a fait prendre largement le dessus à la menthe sur les adventices ensuite. Presque plus de désherbage depuis avant l'été.



Figure 14 : menthe poivrée en première année avant 4^{ème} coupe (27 sept.)

84 - Albion (secteur Sault) : Plantation de l'année dont les rendements (coupe mi-août) ont été plutôt bons (sol adéquat, assez léger) : 60 kg frais, distillé dans une cuve de 300 litres, obtention d'1 kg HE. 2^{ème} coupe à venir (octobre), « tant qu'il fait beau ».

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 15 : menthe poivrée en première année après 1 coupe mi août pour distillation (28 sept.)

Menthe douce.

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance : La parcelle a eu un petit écimage (pas de récolte). Les plants sont bien repartis mais ont fait directement des fleurs sans faire de feuilles à cause du manque d'eau, qui empêche le développement des feuilles.



Figure 16 : menthe douce en première année (21 sept.)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
 N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
 Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
 Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Menthe bergamote

04 - *Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance* : En pleine floraison. Jolie, voir ce que les rendements en HE disent mais pas sûr de pouvoir récolter.



Figure 17 : menthe bergamote en première année (21 sept.)

Verveine.

05 – *Gapençais (sous serre)* : De bonnes récoltes : 62 kg frais en première coupe, 173 kg frais en 2ème coupe, 50 kg frais en 3ème coupe sur la moitié de la parcelle. L'autre moitié doit encore être récoltée selon le besoin en plante sèche (seulement les tiges bien reparties).



Figure 18 : verveine 3ème année, après 3 coupes à gauche / 2 coupes à droite (27 sept.)

04 – *Vallée de Durance* : Très belle (un tout petit peu d'acariens, probablement car hiver trop doux). Quelques plants jaunissent, certains sont attaqués par la racine (a priori taupin).

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

04 - Bas de la Vallée de l'Asse/vallée de la Durance : Reprise correcte de la culture avec une couleur « vert clair » probablement due à un manque d'azote car la culture n'a reçu que 50 U d'azote depuis le début de la saison. La 1ère récolte a eu lieu fin juin, était correcte car malgré le manque de volume, l'HE a coulé : ce qui est lié probablement à un effet de concentration de l'HE dans la plante. Les symptômes de l'AMV sont moins présents qu'au printemps, sans pouvoir vraiment l'expliquer.



Figure 19 : verveine (21 sept.)

84 – Comtat-Venaissin (sous serre) : bientôt la 4^{ème} coupe (distillation pour hydrolat) mais pas très jolie (un peu de pucerons et des acariens). Le producteur fera en 2023 une plantation en plein champs.

Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de leur part.

Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>).

Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
 N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
 Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
 Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

